



REGLEMENT DES RENCONTRES DES AMATEURS DE THEATRE DE BOURG EN BRESSE

24, 25, 26 OCTOBRE 2025

1. ORGANISATION

Organisateur : Le Collectif des Amateurs de Théâtre (CAT) de Bourg-en-Bresse, composé de sept associations culturelles et d'un atelier adulte en partenariat avec la Scène Nationale de Bourg, le théâtre Artphonème et la section Théâtre de la Jeunesse Laïque.

Dates : Du vendredi 25 au dimanche 27 octobre 2025.

Objectifs :

- + Favoriser les échanges artistiques et amicaux entre troupes.
- + Permettre aux spectateurs de découvrir la création théâtrale locale, départementale et nationale.
- + Soutenir et dynamiser la pratique théâtrale amateur.

2. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Qui peut postuler :

- + Les compagnies de théâtre amateur constituées en association Loi 1901 à but non lucratif. Les comédiens doivent être exclusivement amateurs (techniciens et metteurs en scène professionnels acceptés).
- + Spectacles acceptés :
Théâtre contemporain.
Spectacles d'une durée maximale d'une heure trente.

3. OBLIGATIONS :

- + S'assurer que les droits d'auteur ou SACEM sont déclarés. Le Collectif prend en charge leur paiement mais pas leur déclaration.
- + Attention : Les troupes ayant joué dans un périmètre de 35 km dans les 6 mois précédant l'événement ne seront pas retenues.

4. MODALITÉS DE SÉLECTION

Les spectacles seront sélectionnés uniquement après visionnage :

- + Soit en représentation (invitation requise).
- + Soit en répétition (si pas trop éloigné de Bourg-en-Bresse).
- + Soit via une vidéo ou un lien numérique.

Les résultats seront communiqués mi-juin 2025.

Les troupes sélectionnées recevront en septembre un formulaire pratique pour finaliser leur venue (horaires, repas, hébergement, etc.).

5. CONDITIONS D'ACCUEIL

Défraiement des déplacements :

- + Indemnité : 0,38 €/km (maxi : 500 €). Voir les informations à fournir sur la fiche de candidature.

Restauration :

- + Repas offerts le jour de la représentation pour les comédiens, un technicien et un metteur en scène.
- + Prix du repas pour personnes supplémentaires : 8 € par personne.

Hébergement :

- + Hébergement possible chez l'habitant (sur demande).

Accès aux spectacles des Rencontres :

- + Les participants bénéficient d'un pass 3 spectacles au choix

6. ASSURANCE :

- # Le Collectif des Amateurs de Théâtre dispose d'une assurance responsabilité civile couvrant les dommages matériels et corporels pouvant survenir pendant l'événement.
- # Les compagnies doivent fournir une attestation d'assurance couvrant leurs activités.

7. CONDITIONS TECHNIQUES :

- # Les lieux de représentation sont équipés en son et lumière. Un descriptif détaillé des équipements disponibles sera communiqué.
- # Les compagnies doivent transmettre leur plan de feu et fiche technique.

8. INSTALLATION ET DEMONTAGE :

- # Les créneaux pour l'installation et le démontage des décors seront attribués à chaque troupe. Les troupes doivent être autonomes pour ces tâches.
- # Des techniciens les aideront pour l'installation son et lumière.
- # Des bénévoles du Collectif seront présents pour l'accueil des troupes et pour les aider à l'installation

9. DROITS A L'IMAGE :

- # Les participants autorisent l'organisation à capter des images (photos et vidéos) de leurs représentations à des fins de communication, sauf mention contraire précisée par écrit.

10. PROTOCOLE D'ANNULATION :

- # En cas d'annulation par la troupe, celle-ci doit prévenir l'organisation au minimum 30 jours avant l'événement.
- # L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de modifier la programmation pour des raisons de force majeure.

11. GESTION DES CONFLITS OU LITIGES :

- # Tout litige sera réglé à l'amiable. En cas de désaccord persistant, seul le tribunal compétent de Bourg-en-Bresse sera saisi.

12. SÉCURITÉ

Mesures de sécurité :

- # Les lieux de représentation respectent les normes en vigueur en matière de sécurité incendie et d'accessibilité.
- # Une équipe dédiée sera présente pour assurer le bon déroulement des événements.

13. PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT ET LE SEXISME

Engagement contre les comportements inappropriés :

- # Toute forme de discrimination, de sexisme ou de harcèlement est strictement interdite.
- # Une procédure claire est mise en place pour signaler tout comportement inapproprié. Un numéro de contact d'urgence sera communiqué sur place.
- # Les participants s'engagent à respecter les valeurs d'inclusion, de bienveillance et de respect mutuel.

ENGAGEMENT DE LA COMPAGNIE :

Chaque compagnie participante s'engage à respecter l'ensemble du règlement, incluant les dispositions relatives à la sécurité, à la lutte contre le harcèlement et le sexisme, ainsi que les conditions générales de participation. Un représentant de la compagnie devra signer une déclaration d'engagement jointe au dossier d'inscription, confirmant l'adhésion au règlement dans sa globalité.

DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription doit comporter (les dossiers incomplets ne seront pas étudiés) :

- La fiche d'inscription complétée.

- La copie de l'autorisation SACD ou équivalent.
- La copie de l'autorisation SACEM si besoin.
- Une attestation d'assurance.
- Le plan de feu et la fiche technique.
- Des photos (4, format jpeg ou png, bonne résolution 300 dpi minimum).
- Toute information pertinente pour la promotion du spectacle.
- Flyers et affiches (uniquement en cas de sélection).

Date limite : 1^{er} juin 2025. Envoi par mail : cat.bourg01@gmail.com

Engagement du représentant de la compagnie

Je soussigné(e), _____, représentant(e) légal(e) de la compagnie _____, déclare avoir pris connaissance et accepté l'ensemble du règlement des Rencontres des Amateurs de Théâtre de Bourg-en-Bresse.

Fait à _____, le _____.

Signature : _____